

# SAINTE-AGATHE

Au fil du temps...



Commune du



**Livradois-  
Forez**

PARC NATUREL  
RÉGIONAL  
EN AUVERGNE

**BULLETIN  
MUNICIPAL N°22  
JANVIER 2022**



*«Les Fleurs sont votre sourire, le sourire de notre terre...»  
- Pierre RABHI*



Saintagathoises,  
Saintagathois,  
chers concitoyens,

Le virus qui empoisonne notre existence depuis deux ans maintenant, circule toujours aussi librement nous privant d'une vie normale.

Dans ces circonstances difficiles, je vous souhaite

de tout mon cœur, au nom du Conseil Municipal et des membres du CCAS, une très belle nouvelle année empreinte de joies, de tendresse, d'amitiés. Je souhaite surtout que vous restiez en bonne santé en respectant les mesures sanitaires préconisées par les autorités scientifiques, tout en continuant à vivre simplement avec sérénité au sein de notre magnifique nature.

En cette période perturbée, le Conseil Municipal poursuit son travail, à votre écoute, quotidiennement.

Tous les projets prévus pour 2021 ont été réalisés grâce aux différents plans de relance de l'Etat, du Département, et de la Région. Vous trouverez dans ce bulletin, le détail de tous les aménagements mis en place pour agrémenter votre vie.

Les adductions d'eau potable envisagées aux villages de Drulhe et de la Vacherie, vont aboutir au début de cette année pour Drulhe et au cours de l'année 2023 pour la Vacherie.

Nous allons entrer dans une année électorale pour

désigner le président de la République, et choisir nos députés. L'abstention étant la lèpre de la démocratie, je vous invite instamment à venir voter selon vos convictions.

Jean-Claude CHASSAIGNE, qui a été pendant 22 ans, avec compétence, au service de la commune, nous a quitté pour une retraite que nous lui souhaitons la plus heureuse possible auprès de ses parents et de son épouse Martine. Il a été remplacé par Eddy DUMONTET, enfant de Sainte-Agathe, en qui le Conseil Municipal a entièrement confiance.

De même, Michelle DUMONTET a fait valoir ses droits à la retraite. Elle était responsable de l'entretien ménager des bâtiments communaux. Elle a été remplacée par Françoise BONNET à qui nous souhaitons la bienvenue dans l'équipe municipale.

Le secrétariat de la mairie a été renforcé par le recrutement à temps partiel de Arielle GELIN qui officiera en binôme avec Céline VIGNAL.

Cette nouvelle équipe, entourée par les élus, sera, comme la précédente, à votre service dans le respect de l'intérêt général.

Enfin, je remercie chaleureusement les membres du CCAS et de toutes les associations qui, sans relâche, œuvrent pour animer la commune.

Daniel Balisoni

## SOMMAIRE :

Le Mot du Maire	-p 03	État-Civil 2021	-p 18
Fiche Pratique	-p 04	Culture	-p 19
Finances 2021	-p 05	Vos démarches	-p 20
Réalisations 2021	-p 07	Associations	-p 24
Projets 2022	-p 11	Environnement	-p 26
Tarifs 2022	-p 12	Logement	-p 28
Informations diverses	-p 14	Poème	-p 29
Commémorations	-p 15	Jeux	-p 30
Évènements et Manifestations 2021	-p 16	Collecte des déchets	-p 31

Directeur de publication : Daniel BALISONI - Maire

Crédit photos : Commune de Sainte-Agathe

Les Associations Communales / Création et Impression : Imprimerie Le Point - Thiers

## FICHE PRATIQUE

### ◉ CENTRE DES IMPÔTS - TRÉSORERIE

Service des Impôts des Particuliers (SIP)  
Avenue du Bon Repos 63300 THIERS  
Téléphone : 0 809 401 401  
Horaires : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00

Pour toutes vos démarches auprès du SIP sans vous déplacer, le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) est à votre disposition 24h/24 et 7J/7

Pour le recouvrement des impôts et le paiement de vos factures de produits locaux :

**Nouveau !** la commune de Sainte-Agathe a mis en place à partir de 2022, le dispositif PayFip permettant notamment le règlement des factures d'eau en ligne par carte bancaire en passant par le site de la DGFIP <http://www.tpi.budget.gouv.fr>

De plus, afin d'offrir un service de proximité aux usagers, la DGFIP multiplie les points de contacts dans les Espaces France Services.

Enfin, pour les usagers qui souhaitent effectuer un paiement en numéraire (dans la limite des 300€) ou par carte bancaire, la DGFIP a mis en place un dispositif leur permettant d'acquitter leurs impôts, amendes ou factures (eau, cantine...) auprès des buralistes partenaires à voir sur : [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)

### Pour la gestion du cadastre :

Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) du Puy-de-Dôme - Boulevard Berthelot  
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex  
Téléphone : 04.73.43.20.00  
Mail : [sdif.puy-de-dome@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sdif.puy-de-dome@dgfip.finances.gouv.fr)  
Horaires : sur rendez-vous du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00  
*Pour la consultation de plans cadastraux sans vous déplacer, le site [www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr) est à votre disposition 24h/24 et 7J/7*  
*Les informations cadastrales, à titre consultatif, restent bien entendu également disponibles dans votre Mairie.*

### ◉ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Thiers Dore et Montagne  
47 avenue du Général de Gaulle 63300 THIERS  
Ouverture au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
Téléphone : 04.73.53.24.71  
Mail : [contact@cctdm.fr](mailto:contact@cctdm.fr)  
Site web : [www.cctdm.fr](http://www.cctdm.fr)

### ◉ DECHETTERIE DE SAINT-REMY-SUR-DUROLLE

Le Moulin des Goyons  
63550 ST RÉMY SUR DUROLLE  
Contact : TDM au 04.73.53.24.71

Horaires d'ouverture : Du lundi au samedi inclus  
09h15 – 12h00 / 13h30 – 17h15

*TDM met en place chaque année avec Actypoles-Thiers, la collecte des encombrants à domicile, sur les 30 Communes du territoire (service gratuit, pour les particuliers). Infos : 04.73.80.26.60.*

### ◉ AGENCE POSTALE DE VOLLORE-VILLE

Rue de la Grande Chaussade (Mairie)  
63120 VOLLORE-VILLE  
Horaires d'ouverture :  
Du mardi au samedi de 09h00 à 12h00  
Tel : 04.73.53.72.07

### ◉ SOUS-PRÉFECTURE DE THIERS

26, rue de Barante 63300 THIERS  
04.73.80.80.80

### ◉ PÔLE EMPLOI DE THIERS

20, rue des Docteurs Dumas  
CS 90097 63308 THIERS Cedex  
39 49

### ◉ RÉSIDENCE CHANDALON

Route d'Arconsat 63250 CHABRELOCHE  
04.73.94.49.30

### ◉ EHPAD DES CHATILLES

Rue de Bonnefond 63650 LA MONNERIE LE MONTEL  
04.73.51.62.00

### ◉ CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME

24, rue Saint-Esprit  
63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1  
04.73.42.20.20  
[www.puy-de-dome.fr](http://www.puy-de-dome.fr)

### ◉ E.D.F. DÉPANNAGE

0810.333.063

### ◉ ORANGE

Dérangement 1013 ou 1015 (appel gratuit)

## URGENCES

SAMU : 15 / POMPIERS : 18 / GENDARMERIE : 17  
Hôpital de THIERS : 04.73.51.10.00

## INFOS SERVICES

### ◉ Mairie de SAINTE-AGATHE

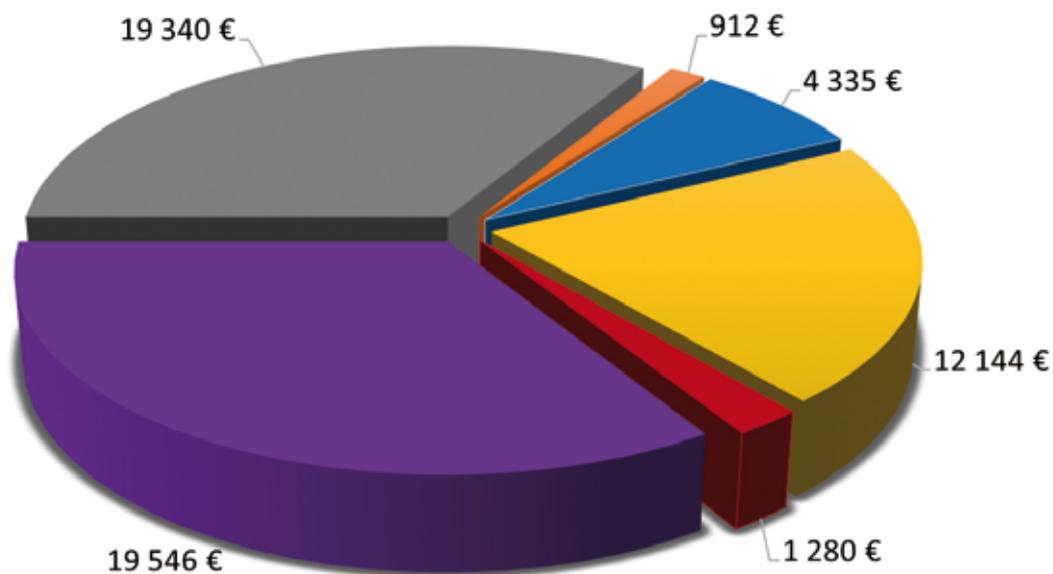
Horaires d'ouverture :  
LUNDI : 08h30-12h00 et 13h00-16h30  
VENDREDI : 08h30-12h00  
Tel : 04.73.51.50.27  
Mail : [mairie@sainteagathe.fr](mailto:mairie@sainteagathe.fr)  
Site internet de la commune : [www.sainteagathe.fr](http://www.sainteagathe.fr)

*Le site internet de la Mairie continue de s'étoffer. Vous y retrouvez maintenant toute l'actualité de la commune, des renseignements sur vos démarches administratives diverses, la publication des comptes-rendus du Conseil Municipal et bien d'autres informations utiles !*

En cas d'urgence, s'adresser au Maire ou aux Adjoints :  
- M. BALISONI Daniel : 04.73.53.73.91 / 06.51.18.08.78  
- M. FAIVRE Daniel : 04.73.53.73.27 / 06.11.22.00.61  
- M. GOYON Thierry : 06.04.09.86.15

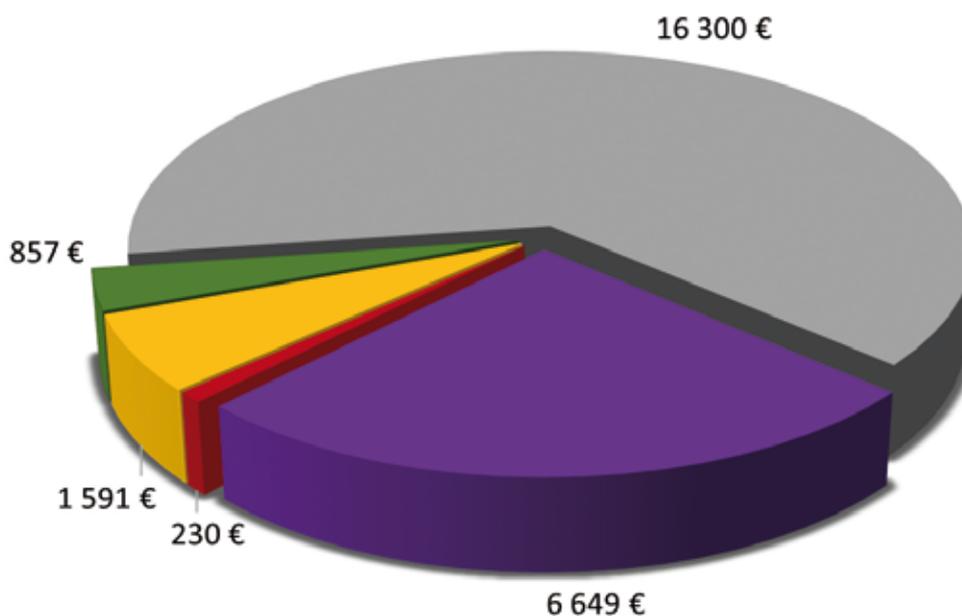
Toutes vos démarches administratives :  
[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

**Dépenses d'investissement 2021** 57 557 euros



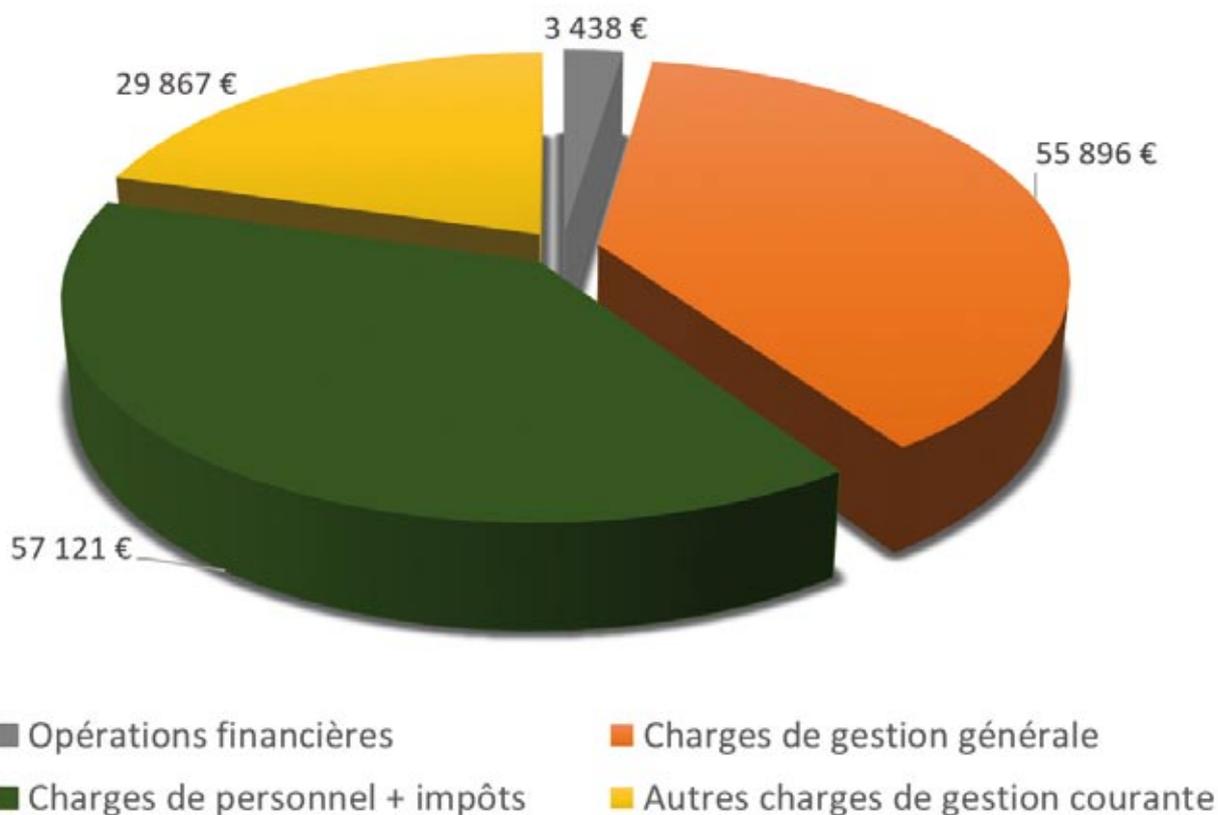
- Opérations budgétaires
- Signalétique / Matériel technique
- Création WC Mairie
- Aménagement du Bourg
- Matériel de bureau / Sonorisation
- Voirie

**Recettes d'investissement 2021** 25 627 euros

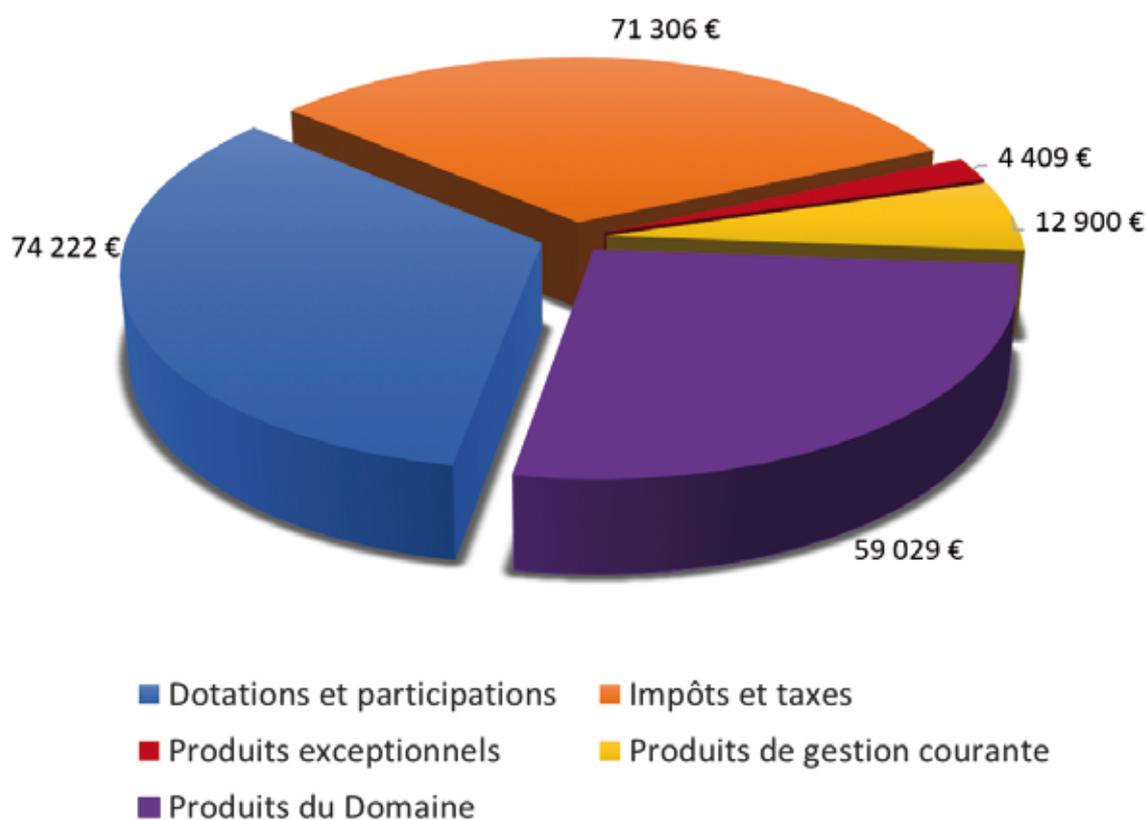


- Compensation TVA + Taxes d'urbanisme
- Opérations budgétaires
- Subvention Voirie
- Subvention isolation Mairie
- Subvention Aménagement du Bourg

## Dépenses de fonctionnement 2021 146 322 euros



## Recettes de fonctionnement 2021 221 866 euros

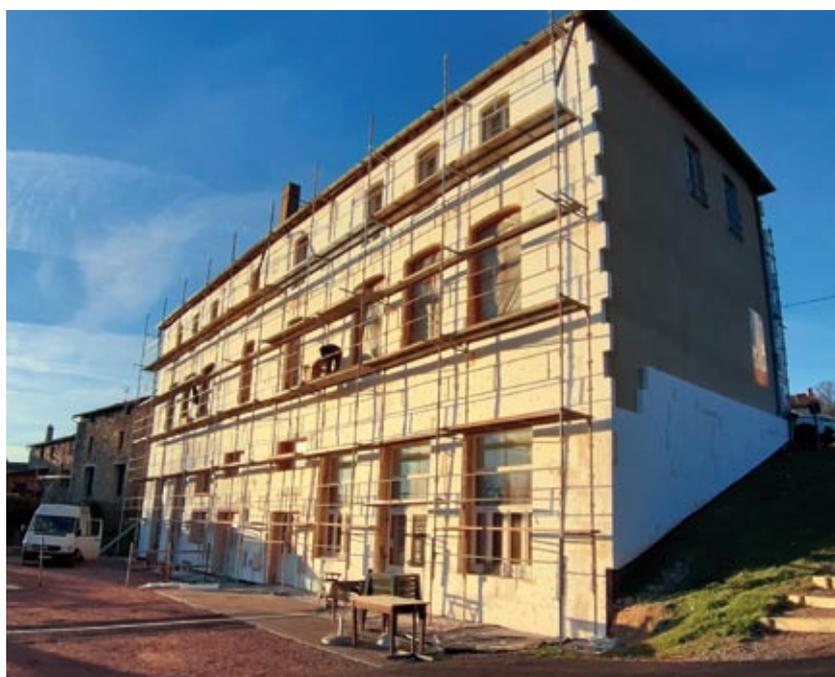


Dans le cadre du Plan de relance du gouvernement, de la région et du département, notre commune a pu lancer cette année plusieurs chantiers d'aménagement et de voirie :

### ➤ L'ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR DU BÂTIMENT DE LA MAIRIE

Pour réaliser des économies d'énergies et surtout pour limiter les émissions de carbone, conformément aux directives gouvernementales, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres, a décidé cette grosse opération avec l'appui de l'ADUHME (agence locale des énergies et du climat) et de l'ADIT (agence départementale d'ingénierie territoriale).

L'entreprise DEMIRCI, basée à la Monnerie-le-Montel a été choisie pour les travaux d'isolation des façades, pour un coût total de 75 619 euros HT.



L'entreprise ISOSOUFFLE, basée à Avermes, a été choisie pour les travaux d'isolation des combles, pour un coût total de 2 249.32 euros HT.

- > Des aides financières de l'Etat, au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (soit 40 858 euros HT),
- > de la région (soit 17 553 euros HT),
- > et des Certificats d'Économie d'Énergie (soit 16 334 euros HT), ont permis d'effectuer ces travaux d'isolation.



## ➔ AMÉNAGEMENT DE LA PLACE CENTRALE DU BOURG

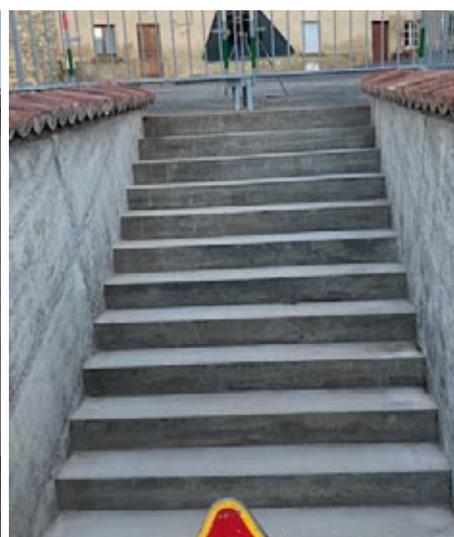
ÉLIMINATION DE LA HAIE DE THUYAS QUI « ÉTOUFFAIT » LA PERSPECTIVE SUR L'ÉGLISE



## CONSOLIDATION ET RESTAURATION DU MUR DE SOUTÈNEMENT DU TERTRE DE LA PLACE DE L'ÉGLISE



## OUVERTURE D'UN ESCALIER FAISANT COMMUNIQUER LE CHEMIN DÉPARTEMENTAL AVEC LA PLACE DE L'ÉGLISE



L'entreprise FERNANDES CONSTRUCTION, située à La Monnerie-le-Montel a été choisie pour un coût total de 13 104.35 euros HT, avec un financement à hauteur de 25,5% du montant total H.T au titre du Fonds d'Intervention Communal 2021

### MISE EN PLACE D'UN GARDE-CORPS EN BOIS RUSTIQUE, EN REMPLACEMENT DE LA HAIE

Le coût total est de 3 512 euros HT. La pose sera effectuée en régie communale avant le 20 Janvier 2022.

### EDIFICATION D'UNE GLORIETTE SUR LE TRIANGLE « VALLARD », POUR ABRITER LE PRESOIR DE GABY ET UNE TABLE ET DES BANCS POUR ACCUEILLIR HUIT PERSONNES

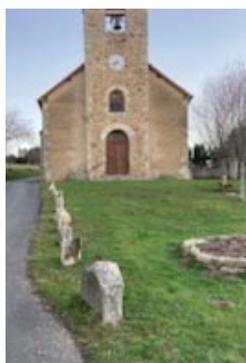


L'entreprise MCA-LAZARO, basée à Thiers, a été retenue pour un coût total de 6 367.38 euros HT.

La pose a été faite par l'Association de réinsertion Détours pour un coût total de 674.16 euros HT.



### REPLACEMENT DE LA BARRIÈRE EN MAUVAIS ÉTAT BORDANT LE DÉBUT DU CHEMIN DE LA VACHERIE PAR UN ALIGNEMENT DE ROCHERS



Ce chantier a été effectué en régie communale.

### INSTALLATION D'UN BANC DEVANT L'ÉGLISE



Coût : 240,47 euros HT

### FONTAINE COMMUNALE CONTIGÛE AUX TOILETTES PUBLIQUES



Cette fontaine a été remise en eau grâce à l'aimable autorisation de Mme Andrée BUISSON et de sa famille. Il a été convenu, qu'en cas de sécheresse, le robinet serait fermé pour ne pas diminuer le débit du trop plein du réservoir situé sur le chemin de La Vacherie, au-dessus de l'église.

### VOIRIE ET ABORDS DE VOIRIE

#### GOUDRONNAGE DU CHEMIN DE BARRY EN PARTENARIAT AVEC LA COMMUNE DE VOLLORE-VILLE.

L'entreprise COLAS, basée à Gerzat, a été retenue pour un coût total de 5 000 euros HT pour les travaux qui desservent le hameau de Barry.

Le Département a accordé un financement au titre du Fonds d'Intervention Communal 2021 pour un montant de 1 275 euros HT.

#### APPLICATION D'ENROBÉ À CHAUD

- > Intersection du chemin départemental 7 et du chemin du Mousset
- > Patte d'oie intersection Mary et chemin des Chaizes
- > Trottoir au pied du mur restauré en face de la mairie.

L'entreprise COLAS, basée à Gerzat, a été retenue pour un coût total de 16 421 euros HT.

#### RÉFECTION DES ABORDS DES VOIES COMMUNALES

3 000 m linéaires répartis sur la commune ont été traités par l'entreprise Techni TP – Bruno DESORMIERES de Chabreloche pour un montant total de 6 560 euros HT.

Le Département a accordé un financement au titre du Fonds d'Intervention Communal 2021 – Plan de relance pour un montant total de 13 789 euros HT, afin d'aider à la réalisation de ces travaux de voirie.

#### ACCESSIBILITÉ

Aménagement de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée de la mairie : L'entreprise Dôme Multi Services, basée à Vollore-Ville, a été retenue pour un coût total de 2 368.20 euros HT.

#### SIGNALÉTIQUE

Des panneaux indiquant le nom de notre belle commune en patois local ont été jumelés avec les panneaux traditionnels aux trois entrées du Bourg.

Sans être passéiste, n'oublions pas que la croix de Sainte Ague est à l'origine du nom de notre commune :

AGUE pour AGATHE est une graphie du français auvergnat teintée d'occitan à la fin du Moyen-Âge selon notre hagiographe émérite Marie-Claude LATIMIER.

(Référence : Graham RUNNALS, auteur du Mystère auvergnat de Sainte Agathe, en 1994).



## ADRESSAGE DE LA COMMUNE

Il est prévu en 2022, l'adressage complet de la commune.

L'adressage consiste à donner des adresses permettant une localisation précise du domicile, d'une activité ou d'une entreprise. Pour cela, il faut dénommer les voies et/ou les hameaux ainsi que numéroter les habitations. Les intérêts sont multiples : les services d'urgence peuvent accéder plus rapidement sur les lieux d'un accident ou d'un sinistre, les services d'acheminement du courrier et des colis sont plus efficaces et enfin les systèmes de navigation sont également plus performants. Par ailleurs, l'adressage est une condition sine qua non au déploiement de la fibre optique jusqu'aux habitations.

Cet adressage sera effectué en concertation avec les saintagathois et saintagathoises.

## ADDUCTION D'EAU POTABLE AU VILLAGE DE DRULHE À PARTIR DE BONNABAUD

Dans un premier temps, seul l'élevage de volailles du GAEC de La Tour sera alimenté. Par la suite, si les autres habitants du village le souhaitent, une extension du réseau sera réalisée.

Le début des travaux est prévu pour janvier 2022. L'entreprise Crocombette et fils, située à Escoutoux, a été choisie pour cette opération, pour un montant total de 17 337.78€ HT. Une subvention a été sollicitée auprès du Département du Puy-de-Dôme, à hauteur de 40% du montant total Hors Taxes des travaux.

## ECLAIRAGE PUBLIC

Pour réaliser des économies d'énergie et atténuer la pollution lumineuse nocturne, les ampoules actuelles aux vapeurs de sodium seront remplacées par des LED (diodes électroluminescentes). Ce changement sera accompagné par un système de variation d'intensité lumineuse activé automatiquement au cours de la nuit (l'heure sera déterminée par l'étude en cours). Le coût prévisionnel est de 30 000 € avec un financement de 50% de ce montant par le SIEG (Syndicat intercommunal d'électricité et de gaz).

## VOIRIE

Sont prévus sur l'année 2022

- > Le goudronnage de chemins communaux desservant des habitations (le programme reste à finaliser)
- > L'élargissement du chemin du Pommier à Barry

Dans le cadre de la mutualisation des moyens humains et matériels entre les communes de Celles-sur-Durolle et Sainte-Agathe, la tractopelle de Celles-sur-Durolle interviendra sur ce chemin. En contrepartie, le cantonnier de Sainte-Agathe sera mis à la disposition de la commune de Celles pour des travaux divers (taille de haies, enrobé à froid, etc.).

## ÉTUDE DU RÉSEAU COMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

En 2022, l'étude sur l'optimisation de notre réseau d'eau potable va entrer dans sa troisième et dernière phase. La première phase consistait à dresser un état des lieux de nos équipements, et à les cartographier numériquement.

La deuxième phase a mis en évidence, par une série de mesures précises, que notre réseau hydraulique est fiable, sans fuite notable.

La troisième phase enfin, nous proposera des solutions pour que l'eau distribuée soit en conformité avec les normes sanitaires en cours.

L'adduction d'eau potable au village de La Vacherie, à partir de notre réseau, sera étudiée, chiffrée et formalisée pour une réalisation à la fin de l'année 2023.

EAU

**FACTURATION COMPTEUR ET RACCORDEMENT :**

- Location annuelle du compteur : 58,00€ ...
- En cas de changement de propriétaire en cours d'année, la location est facturée au prorata du nombre de mois d'utilisation du compteur par chaque propriétaire.*
- Raccordement au réseau d'adduction en eau potable (AEP) : pose du compteur et pose de 10 m de canalisation : 1500,00€
- Pose de canalisation au-delà des 10 m : 25,00€/ml
- Changement de compteur : 100,00€
- Repose compteur après dépose volontaire d'un compteur : 300,00€

**FACTURATION DE L'EAU CONSOMMÉE :**

- > Facturation au m<sup>3</sup> du 1<sup>er</sup> au 20<sup>ème</sup> m<sup>3</sup> : ..... 1,25€/m<sup>3</sup>
- > Facturation au m<sup>3</sup> du 21<sup>ème</sup> m<sup>3</sup> au 500<sup>ème</sup> m<sup>3</sup> : ..... 1,05€/m<sup>3</sup>
- > Facturation au m<sup>3</sup> du 501<sup>ème</sup> m<sup>3</sup> au 1000<sup>ème</sup> m<sup>3</sup> : ..... 0,85€/m<sup>3</sup>
- > Facturation au m<sup>3</sup> à partir du 1001<sup>ème</sup> m<sup>3</sup> : ..... 0,72€/m<sup>3</sup>

LOCATION SALLE DES ASSOCIATIONS (RDJ DE LA MAIRIE)

Une contribution forfaitaire est demandée aux locataires à chaque utilisation :

- Habitants de la commune ..... 25,00€

*Les saintagathois bénéficient d'une gratuité d'utilisation par foyer et par an.*

- Particuliers et associations hors commune ..... 50,00€
- Associations de la commune ..... 5,00€

Chaque locataire devra fournir une attestation d'assurance indiquant qu'il est couvert pour l'utilisation de la Salle à la date de location.

Un dépôt de garantie de 50,00€ sera demandé à chaque locataire lors de l'établissement du contrat de location.

Une facturation annuelle globale pourra être établie aux utilisateurs ayant pris la salle à plusieurs reprises sur une année. Cette facturation récapitulera les dates d'utilisation.

*Un registre d'occupation de la salle est tenu en Mairie afin d'éviter le chevauchement de deux manifestations le même jour.*

LOCATION SALLE DES FÊTES

**LOCATION SALLE HORS CUISINE :**

- Habitants de la commune : ..... 60,00€

*Les habitants bénéficient d'une gratuité de location par foyer et par an.*

- Particuliers extérieurs à la commune : ..... 140,00€
- Associations de la commune : ..... Gratuit toute l'année
- Associations extérieures à la commune : ..... 200,00€

## SUPPLÉMENT LOCATION : UTILISATION DE LA CUISINE :

- Habitants de la commune : ..... 25,00€

- Associations de la commune, particuliers et associations hors commune : ..... 50,00€

L'électricité est facturée 0,15€ le kilowatt et la consommation réelle de gaz est établie pour chaque utilisateur en fonction du prix en vigueur.

Chaque locataire devra fournir une attestation d'assurance indiquant qu'il est couvert pour l'utilisation de la Salle à la date de location.

Un dépôt de garantie de 100,00€ sera demandé à chaque locataire lors de l'établissement du contrat de location.

Un dépôt de garantie supplémentaire de 300,00€ sera demandé pour l'utilisation de la sonorisation qui est mise à disposition gratuitement.

Un montant forfaitaire de 50,00€ sera facturé au locataire s'il est constaté, lors de l'état des lieux de sortie, que la salle des fêtes n'est pas rendue dans un état de propreté suffisant, conformément au règlement.

***Les locataires des salles communales devront impérativement respecter les mesures sanitaires en vigueur à la date de location.***

### CIMETIÈRE – CONCESSIONS FUNÉRAIRES

Concessions à perpétuité : Concession de terrain : ..... 100,00 € le m<sup>2</sup>

Concessions trentenaires : Case du columbarium (pour 2 urnes) : ..... 400,00 € la case

### IMPÔTS LOCAUX 2021

Nature de la Taxe	2021
Taxe foncière sur les propriétés bâties	34,11%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	70,48%

*Remarque : cette année la taxe d'habitation n'existe plus pour les résidences principales et reste égale à celle de 2019 pour les résidences secondaires. Donc le taux de TH n'est plus voté à partir de cette année. Une compensation du produit de la TH a été mise en place par l'état par la « fusion » des taux 2020 de TFPB départemental (20.48%) et communal (13.63%) pour arriver à un taux de référence de 34.11%.*

.....  
***Le Conseil Municipal ne souhaitant pas augmenter les taux d'imposition, ils seront identiques en 2022.***  
 .....

### ➔ DÉNEIGEMENT

D'importantes chutes de neige à la fin du mois de novembre et au début du mois de décembre ont provoqué, comme toujours dans ces difficiles circonstances, quelques désagréments de circulation sur nos chemins communaux et départementaux.

Dans l'ensemble, le déneigement a été efficace, avec çà et là, quelques petits problèmes rapidement résolus.

Voici comment se déroule une journée ordinaire de déneigement :

Dès trois heures du matin, le Maire évalue la situation, d'une part avec les renseignements fournis par les services météorologiques et d'autre part, avec ses observations sur le terrain.

Si cela est nécessaire, il active aussitôt le cantonnier municipal (à qui nous adressons nos remerciements pour sa disponibilité et son volontarisme) pour que ce dernier soit opérationnel dès quatre heures du matin ; alors commence une longue journée qui se termine souvent à la tombée de la nuit, après que tous nos villages aient été dégagés.

Nous vous rappelons les consignes que le Conseil Municipal a donné à Eddy DUMONTET concernant le déneigement dans les propriétés privées : une trace sera faite à partir d'un chemin communal ou départemental jusqu'à l'entrée de l'habitation des personnes suivantes :

- Femmes seules
- Personnes âgées de plus de 75 ans
- Personnes en situation de handicap moteur
- Personnes dont une grave maladie permanente est reconnue
- Personnes ayant besoin momentanément de soins médicaux indispensables : pour la circulation aisée des médecins ou infirmières

Bien entendu, ces consignes ne pourront être appliquées que si la configuration du terrain des propriétés concernées permet le passage du chasse-neige. Dans le cas contraire, une solution alternative manuelle pourra être envisagée au cas par cas.



### ➔ UN CONTENEUR À TEXTILES A ÉTÉ INSTALLÉ EN FACE DE LA SALLE DES FÊTES PAR L'ASSOCIATION EMMAÛS

L'association EMMAÛS de Puy-Guillaume a mis à notre disposition un conteneur pour recueillir les textiles dont nous n'avons plus besoin (vêtements, linge de maison, chiffons, chaussures). Ces textiles doivent impérativement être ensachés dans des poches plastiques.





Cette année, en raison des restrictions sanitaires, les commémorations du 19 mars et du 8 mai ont été célébrées très sobrement devant un public limité.

Rendons hommage aux trois derniers anciens combattants de la guerre d'Algérie résidant à Sainte-Agathe :

- > Jean-Claude TERRASSE
- > Gaston TERRASSE
- > Daniel BALISONI

Seule la cérémonie du 11 novembre a pu se dérouler normalement en raison de l'amélioration sensible de la situation sanitaire, à ce moment-là.

Ce jour-là, un « poilu » sorti directement de l'enfer des tranchées, sanglé dans son uniforme bleu horizon est venu témoigner de l'horreur de cette guerre auprès de quelques enfants et d'une délégation de jeunes pompiers de Vollore-Ville.

En fait, Quentin GOYON, passionné par l'histoire de cette funeste période a bien voulu se prêter avec conviction, à cette émouvante mise en scène. Nous le remercions.



*Jean-Claude TERRASSE, un des derniers anciens combattants de la guerre d'Algérie, sera décoré de la médaille d'honneur de la FNACA (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie) au cours de mars 2022.*

### ➔ MOUVEMENTS DE PERSONNEL

#### DÉPART DE MONSIEUR JEAN-CLAUDE CHASSAIGNE ET ARRIVÉE DE MONSIEUR EDDY DUMONTET

Après de nombreuses années au service de notre belle commune, notre cantonnier, Jean-Claude CHASSAIGNE, a passé le relais à Eddy DUMONTET, le 1er décembre 2020.

Il profite depuis d'une retraite bien méritée !

Au nom de toutes les saintagathoises et de tous les saintagathois, nous le remercions chaleureusement de son investissement sans faille pour Sainte-Agathe, de sa bienveillance et bien sûr de sa disponibilité durant les 22 années passées à nos côtés.

Le 19 juillet 2021, à l'occasion d'un moment convivial, dont la date a malheureusement dû être décalée compte tenu du contexte sanitaire, Daniel BALISONI a pris la parole, d'une part pour dire à Jean-Claude toute la reconnaissance et la gratitude des élus pour son travail, et d'autre part pour accueillir Eddy dans ses nouvelles fonctions.

Nous avons ensuite partagé le verre de l'amitié sous le soleil.

Nous souhaitons à Jean-Claude une belle et heureuse retraite et à Eddy la bienvenue parmi nous.



#### DÉPART DE MADAME MICHELLE DUMONTET ET ARRIVÉE DE MADAME FRANÇOISE BONNET

Nous avons également fêté récemment le départ à la retraite de Michelle DUMONTET qui avait rejoint les effectifs de la Mairie de Sainte-Agathe en 2015, au poste d'agent d'entretien.

Lors d'un petit pot de départ organisé par la municipalité le 22 Novembre 2021, Daniel BALISONI a cordialement remercié Michelle d'avoir passé 6 années au service de la commune.

Il a souligné son implication, sa disponibilité, sa discrétion et sa gentillesse.

Michelle était entourée de nombreux élus, de membres du CCAS, de ses anciens collègues et de quelques Saintagathois dont Martine DUBOST qui l'avait précédée sur le poste.

Tous étaient réunis pour lui souhaiter une longue et excellente retraite.

Cet instant amical fut également l'occasion d'annoncer l'arrivée de Françoise BONNET qui a pris la suite de Michelle.



#### ARRIVÉE DE MADAME ARIELLE GELIN

Nous sommes heureux d'accueillir depuis le 16 août dernier, Arielle GELIN, nouvelle Secrétaire de Mairie. Arielle a été recrutée à temps partiel, en renfort du poste actuel occupé par Céline VIGNAL.

Pour le moment, Arielle et Céline travaillent en binôme et il est prévu, à terme, de décaler leurs jours de présence en Mairie permettant ainsi d'étendre l'ouverture de la Mairie à un jour supplémentaire dans la semaine.

### ➔ REPAS DU CCAS

Le 16 août 2021, le maire et les deux adjoints ont offert un repas campagnard pris à l'Auberge du Roc Blanc à tous les membres du CCAS pour les remercier de leur engagement permanent et de leur disponibilité pour organiser tout au long de l'année des manifestations nécessaires à la vie sociale de notre commune.

Au cours du repas, les projets, les suggestions, les plaisanteries fusaient de toutes parts, témoignant de la bonne santé morale de cette belle équipe.



### ➔ BROCANTE 2021



Le dimanche 5 septembre, sous un doux soleil de fin d'été, la brocante organisée par le CCAS, a réuni une soixantaine d'exposants qui ont déballé leurs marchandises dès six heures du matin. Malgré la crise sanitaire, la fréquentation a été bonne. A midi, un repas préparé et servi à la salle des fêtes par des membres bénévoles du CCAS a régalé soixante-dix convives, répartis sur de grandes tablées bien espacées, distanciation oblige !

### ➔ NOËL 2021

Comme chaque année, Noël et son lot de gourmandises et de cadeaux sont revenus aux portes de Sainte-Agathe.

Un beau panier gourmand, rempli de bons produits locaux (huile, vin, rillettes, chocolats, miel) a été distribué aux saintagathois et saintagathois âgé(e)s de plus de 65 ans. Les enfants n'ont pas été oubliés, et ont reçu de magnifiques cadeaux.

Ces présents sont financés, emballés et distribués par le CCAS et ses membres très actifs.

Nous les remercions de leur engagement pour le plaisir de nos aînés et de nos enfants.



### ➔ VISITE DE MME LA SOUS-PRÉFÈTE DE L'ARRONDISSEMENT DE THIERS

Le vendredi 17 décembre 2021, Madame Judith HUSSON, nouvelle Sous-Préfète de l'arrondissement de Thiers est venue visiter Sainte-Agathe.

Elle a été accueillie par le Maire et une délégation de membres du Conseil Municipal qui lui ont présenté, sous tous ses aspects, notre commune, au cours d'un déjeuner de travail à l'Auberge du Roc Blanc.



Ensuite elle s'est rendue au hameau de la Bonnetias où elle a rencontré Mme Isabelle SAUZEDDE qui lui a fait découvrir les attraits de son gîte « L'Epicurien », récemment installé. La fréquentation de cette jeune structure dépasse les prévisions et les espoirs de sa propriétaire.

Bernard et Daniel BUISSON l'ont accueillie, dans la foulée, à la scierie du Marthuret ; ils lui ont expliqué le fonctionnement de leur établissement qui exploite des bois issus des environs immédiats de Sainte-Agathe et qui les commercialise auprès d'une clientèle en majorité locale. C'est une très belle entreprise de proximité.

## “ ÉVÈNEMENTS ET MANIFESTATIONS 2021

La visite s'est poursuivie au Château de Vault, où Madame la Sous-Préfète était attendue par les propriétaires du château, Régine DUMAS et son fils Gérard, qui lui ont fait visiter, dans ses moindres recoins, leur demeure ancestrale. Un succulent goûter fut ensuite servi, en toute simplicité, dans l'accueillante cuisine du château. Gérard DUMAS, a alors annoncé, que l'accueil touristique de ce fleuron de notre commune, continuerait et serait même développé, sous sa houlette, avec l'aide de sa famille. Une excellente nouvelle.

Mme la Sous-Préfète, très réceptive et attentive a nos difficultés, a très bien compris que notre commune ne pourrait survivre qu'avec l'oxygène généré par le tourisme, l'agriculture et le petit artisanat. D'ailleurs nous espérons qu'à l'occasion d'une prochaine visite, nous pourrions lui présenter quelques acteurs de l'agriculture saintagathoise.



## “ ÉTAT CIVIL

### ↪ MARIAGE



Le 24 juillet 2021, nous avons célébré le mariage de Mesdames Valérie ASTAIX et Sylvie DESBRE. Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur.

### ↪ DÉCÈS



• Monsieur Guy DUMAS, nous a quittés le 22 juillet 2021.



• Madame Madeleine-Antoinette PROVENCHERE veuve GOUTTEPIFFRE, nous a quittés le 12 avril 2021.



• Madame Christiane PLANCHE épouse TERRASSE, nous a quittés le 26 mai 2021.



• On rappelle à votre souvenir que Madame Véronique DUMAS, nous a quittés le 17 mars 2020.

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles et amis.

## ➤ BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Au printemps 2020, l'aménagement de toilettes accessibles aux personnes à mobilité réduite, au rez-de-chaussée de la mairie, nous a contraint à installer provisoirement la bibliothèque dans la salle de réunion du Conseil Municipal.

Le fonctionnement de cette indispensable bibliothèque a été réorganisé avec le concours de sa grande sœur départementale qui régulièrement renouvelle le fonds de livres.

Madame Marie YOUX, conseillère municipale assure avec compétence et assiduité la gestion de cette structure.

La vocation première de la salle du Conseil, est bien entendu d'accueillir les séances du Conseil Municipal, les cérémonies de mariage et de baptêmes républicains, les réceptions, les réunions et les manifestations nécessaires au bon fonctionnement de la commune.

Le Conseil Municipal a donc décidé de transférer la bibliothèque dans un local plus approprié à la nature de ses activités, à l'entresol de la Mairie. Ce local sert actuellement à entreposer le matériel du CCAS. Il sera rénové et mis à la disposition des fidèles lecteurs de la commune.



## ➤ CONCERTS DE VOLLORE

Messieurs Olivier BESNARD et Philippe MARTY, pianistes virtuoses, nous ont entraînés, sous les voûtes de notre église, le jeudi 22 juillet 2021, dans une irrésistible sarabande jouée à quatre mains avec des œuvres de Robert SCHUMANN, Johannes BRAHMS, Anton DVORAK et Sergueï RACHMANINOV.

Ces morceaux évoquant des danses du Moyen-Orient et de l'Europe centrale ont certainement donné des fourmis dans les jambes à la plupart des mélomanes présents.

Nos deux pianistes, en pleine osmose avec leur instrument, ont non seulement enchanté notre ouïe, mais nous ont aussi ravis par leur gestuelle parfaitement synchronisée.

Merci au président Bruno CHANEL et à toute son équipe de nous avoir offert un concert spectaculaire où la belle musique se mêlait sensuellement à l'expression corporelle.

## ➤ THÉÂTRE

Dans le cadre du festival de théâtre « ART-SCENE au Pays de Courpière », l'association ART CULTURE ET PATRIMOINE, emmenée au galop par son infatigable président Mr Michel BESSON, nous a présenté le dimanche 17 octobre 2021, à la salle des fêtes, un spectacle intitulé « Quand Mars rencontre Vénus » interprété par une troupe venue de Bourg-Lastic, les « Comédiens du Prechonnet ».

Cette bande de copains est venue s'amuser avec nous en jouant une avalanche de saynetes désopilantes écrites par des auteurs connus comme Pierre PALMADE ou Anne ROUMANOFF. Ces comédiens, tout simplement, sans prétentions artistiques, ont réussi à faire passer à une soixantaine de spectateurs, un après-midi où les soucis et les tracasseries avaient été laissés au vestiaire.



## ➤ JOURNÉE DU PATRIMOINE

Le dimanche 19 septembre 2021, en l'église de Sainte-Agathe, Mme Marie-Claude LATIMIER, hagiographe, a présenté toute la matinée, « La légende de Sainte-Agathe dans le Livradois-Foréz ». L'après-midi, dans la salle des associations, AYA conteuse africaine a interprété à sa manière toute personnelle, la légende de notre Sainte ; puis elle nous a fait voyager dans l'Afrique profonde, au cœur de la savane, au milieu des rugissements léonins et des psalmodies de griots surgis du fond des âges.



## ➔ ÉTAT-CIVIL

### LES DEMANDES D'ACTES D'ÉTAT-CIVIL

Vous souhaitez effectuer une demande d'acte d'État Civil.

Pour cela, vous avez plusieurs possibilités :

- > vous rendre physiquement en Mairie avec une pièce d'identité et/ou votre livret de famille
- > effectuer votre demande sur internet en vous rendant sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (Accueil particuliers > Services en ligne et formulaires > Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance en France) - Service gratuit)
- > envoyer un courrier ou un courriel en Mairie sur lequel il est impératif d'indiquer : vos coordonnées complètes, toutes les informations nécessaires à la délivrance de l'acte d'état civil concerné (nom et prénoms de la personne concernée par l'acte, filiation (noms et prénoms des parents), date de l'acte), et le motif de la demande

Les demandes formulées par téléphone ne sont pas traitées. (notamment afin de lutter contre les usurpations d'identité)

*Attention : les demandes d'actes d'État Civil doivent être transmises à la commune dans laquelle l'acte a été dressé (commune de naissance, de mariage ou de décès de la personne concernée par l'acte) Pour tout renseignement concernant l'État-Civil, n'hésitez pas à contacter votre Mairie.*

### LES DEMANDES DE CARTES D'IDENTITÉ ET DE PASSEPORTS

La Mairie de Sainte-Agathe n'étant pas équipée du dispositif permettant l'établissement de titres biométriques, nous ne pouvons pas recevoir vos demandes concernant les cartes nationales d'identité et les passeports.

Nous pouvons cependant vous aider à effectuer votre pré-demande sur internet. Pour ce faire et pour tout renseignement, veuillez contacter la Mairie.

Voici le lien à utiliser pour effectuer vous-même votre pré-demande : <https://passeport.ants.gouv.fr/>

La pré-demande n'est pas obligatoire. Les démarches peuvent être faites directement en Mairie mais quoi qu'il en soit il est impératif de prendre rendez-vous.

Voici les coordonnées des Mairies les plus proches, qui peuvent recevoir vos demandes :

<p><b>Mairie de Thiers</b> 1, rue François Mitterrand 63300 THIERS</p> <p>Tél : 04 73 80 88 80 <a href="http://www.ville-thiers.fr">www.ville-thiers.fr</a></p>	<p><b>Mairie de Noirétable</b> 1, rue Claude Peurriere 42440 NOIRETABLE</p> <p>Tél : 04 77 24 70 12 <a href="http://www.noiretable.fr">www.noiretable.fr</a></p>	<p><b>Mairie de Lezoux</b> Place de la Mairie BP 49 63190 LEZOUX</p> <p>Tél : 04 73 73 01 00 <a href="http://www.lezoux.fr">www.lezoux.fr</a></p>	<p><b>Mairie de Cunlhat</b> Place de l'Église 63590 CUNLHAT</p> <p>Tél : 04 73 72 07 00 <a href="http://www.cunlhat.fr">www.cunlhat.fr</a></p>
---	--	---	--

## ➔ URBANISME

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

En fonction de l'importance des travaux réalisés, trois situations sont à distinguer.

### TRAVAUX DISPENSÉS D'AUTORISATION

Dans certaines situations aucune démarche administrative n'est nécessaire, il peut s'agir :

- > des constructions nouvelles ou extensions d'une hauteur inférieure à 12m et d'une surface ne dépassant pas 5m<sup>2</sup>
- > des travaux d'entretien et de réparation ordinaires (remplacement d'une gouttière, de tuiles...),
- > des travaux de ravalement à l'identique
- > de l'aménagement des combles dont la surface est inférieure à 5m<sup>2</sup> et/ou la hauteur inférieure à 1,80m, sans modification de l'aspect extérieur du bâtiment,
- > des terrasses de plain-pied,
- > des piscines dont le bassin est inférieur à 10m<sup>2</sup>,
- > des murs de moins de 2m,
- > des clôtures,
- > des éoliennes de moins de 1 m.

### TRAVAUX SOUMIS À DÉCLARATION PRÉALABLE

Certains travaux de faibles importances ne nécessitent pas de demande de permis de construire, mais leur réalisation est toute de même conditionnée par l'obtention d'une déclaration préalable.

Il peut s'agir :

- > de toute construction nouvelle créant une surface comprise entre 5 et 20m<sup>2</sup> et d'une hauteur inférieure à 12m,
- > des extensions d'un bâtiment existant d'une surface comprise entre 5 et 20m<sup>2</sup>,
- > des murs d'une hauteur au-dessus du sol supérieure à 2m,
- > des piscines non couvertes d'une superficie comprise entre 10 et 100m<sup>2</sup> ou dont la couverture est supérieure à 1,80m,
- > des travaux qui modifient l'aspect extérieur de la construction (création d'ouverture, changement de porte ou de fenêtre par un autre modèle...),
- > des travaux de ravalement s'ils modifient l'aspect extérieur du bâtiment,

### TRAVAUX SOUMIS À PERMIS DE CONSTRUIRE

Certains travaux de construction de plus grande importance impliquent un permis de construire. Il peut s'agir des cas suivants :

- > la construction d'une maison ;
- > les extensions de plus de 20m<sup>2</sup> de surface. Les travaux qui portent la surface totale de la construction à plus de 150m<sup>2</sup> impliquent le recours à un architecte.
- > les abris de jardins dont la surface est supérieure à 20m<sup>2</sup>,
- > les terrasses nécessitant une surélévation avec une emprise au sol supérieure à 20m<sup>2</sup>, les terrasses couvertes (auvent ou toiture) créant une emprise au sol supérieure à 20m<sup>2</sup> ainsi que les terrasses aménagées sur un balcon,
- > les travaux entraînant une modification de la structure porteuse ou de la façade lorsqu'ils s'accompagnent d'un changement de destination.

### CAS PARTICULIER DU CHANGEMENT DE DESTINATION

Il existe cinq catégories d'usage des locaux : habitation, commerce et activités de service, équipements d'intérêt collectif et services publics, exploitation agricole et forestière, autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire.

On parle de changement de destination lorsque l'usage d'un local est modifié. Par exemple, cela concerne la transformation d'un commerce en logement.

Si les travaux modifient les structures porteuses ou la façade extérieure du bâtiment, le dépôt d'un permis de construire est nécessaire. Si ce n'est pas le cas, une déclaration préalable suffit.

**Les informations ci-dessus concernent les projets se situant dans une zone non couverte par un document d'urbanisme et dépendant du RNU (règlement national d'urbanisme) comme c'est le cas pour Sainte-Agathe.**

**En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre Mairie afin de connaître la démarche à accomplir.**

### OÙ ET COMMENT DÉPOSER VOTRE DOSSIER

Le dépôt des dossiers d'urbanisme se fait en Mairie.

### Nouveauté 2022 : la dématérialisation des procédures.

De nombreuses démarches administratives sont aujourd'hui accessibles en ligne, permettant d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte des dossiers. C'est le principe de saisine par voie électronique (SVE). Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022 la SVE s'appliquera aux demandes d'autorisation d'urbanisme.

Afin de se conformer à la loi, la commune de Sainte-Agathe met en place un nouveau service permettant le dépôt dématérialisé des demandes d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les usagers pourront déposer leur dossier par mail sur l'adresse dédiée suivante : [urbanisme@sainteagathe.fr](mailto:urbanisme@sainteagathe.fr)

Ce dépôt électronique n'est pas une obligation. La Mairie continuera de recevoir les dossiers au format papier.

*Pour en savoir plus sur vos démarches d'urbanisme, vous pouvez vous rendre sur le site suivant : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr) (Accueil particuliers >Logement >Autorisation d'urbanisme)*

## ➔ ÉLECTIONS

### INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Veillez trouver ci-dessous les dates limites de réception en Mairie des demandes d'inscription sur les listes électorales pour voter en 2022 :

- > Pour pouvoir voter aux élections présidentielles : inscriptions possibles jusqu'au 04 mars 2022 maximum
  - > Pour pouvoir voter aux élections législatives : inscriptions possibles jusqu'au 06 mai 2022 maximum
- En effet, l'inscription sur les listes électorales est désormais possible jusqu'au sixième vendredi précédant le scrutin.

Rendez-vous sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (*Accueil particuliers > Services en ligne et formulaires > Interroger sa situation électorale*) pour vérifier si vous êtes bien inscrit(e).

Si vous allez avoir 18 ans en 2022, vous serez inscrit d'office sur la liste électorale de la commune auprès de laquelle vous avez accompli vos démarches de recensement à 16 ans.

Attention, si vous n'êtes pas recensé(e), vous devez contacter votre Mairie dès que possible. Et si vous êtes né(e) avant le 24/04/2004 vous ne serez pas inscrit d'office et devrez effectuer une demande d'inscription sur la liste électorale avant les dates indiquées ci-dessus pour pouvoir voter en 2022.

Plus de renseignements sur ce site : [www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr) (*Accueil particuliers > Papiers – Citoyenneté > Élections > Listes électorales : nouvelle inscription*) et/ou dans votre Mairie.

### DATES DES ÉLECTIONS 2022 (DATES CONNUES AU 31/12/2021) :

Élections présidentielles : 1<sup>er</sup> tour le 10 avril 2022 / 2<sup>nd</sup> tour le 24 avril 2022

Élections législatives : 1<sup>er</sup> tour le 12 juin 2022 / 2<sup>nd</sup> tour le 19 juin 2022

### VOTE PAR PROCURATION

Du nouveau à partir de 2022

Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire (celui reçoit procuration) devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant (celui qui donne procuration) pour voter à sa place.

- > Le formulaire d'établissement de la procuration a été mis à jour : les adresses postales ne sont plus demandées par contre le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.
- > Le NNE est indiqué sur la carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)
- > Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

### RAPPEL DE LA PROCÉDURE À SUIVRE POUR DONNER PROCURATION :

Comment faire ?

L'électeur qui donne procuration doit remplir un formulaire.

Cette démarche peut être faite de 3 façons :

➔ *En ligne :*

L'électeur qui donne procuration (le mandant) doit s'identifier avec France Connect et indiquer une adresse électronique (e-mail) sur le site suivant : [www.maprocuration.gouv.fr](http://www.maprocuration.gouv.fr)

Il doit ensuite se rendre en personne dans un commissariat de police (où qu'il soit) ou une gendarmerie (où qu'elle soit), dans les 2 mois qui suivent.

Il doit présenter un justificatif d'identité et indiquer le numéro de la demande inscrit sur l'e-mail de confirmation de dépôt de la demande.

Lors de cette démarche, l'électeur n'a pas à prouver l'identité de l'électeur qu'il désigne pour voter à sa place. Et il n'a pas à fournir de justificatif sur le motif de son absence. Par contre, il doit indiquer son numéro national d'électeur ainsi que celui du mandataire. Ce NNE est présent sur la carte d'électeur et disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) rubrique « interroger sa situation électorale ».

➔ *En remplissant un formulaire téléchargeable en ligne :*

[https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa\\_14952.do](https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_14952.do)

Le formulaire doit :

> Soit être rempli sur ordinateur, puis être imprimé sur 2 feuilles (pas de recto verso)

> Soit être imprimé sur 2 feuilles (pas de recto verso), puis être rempli à la main (lisiblement et sans ratures)

Il ne faut pas remplir le lieu d'établissement, la date d'établissement, l'heure, l'identité de l'autorité habilitée (mention Devant) et la partie réservée à la signature.

L'électeur qui donne procuration doit se présenter en personne et avec un justificatif d'identité dans un des lieux suivants : Commissariat de police (où qu'il soit), Gendarmerie (où qu'elle soit), Tribunal (dont dépend son domicile ou son lieu de travail)

Il y remplit à la main les mentions laissées vides sur le formulaire : lieu d'établissement, date d'établissement, heure, identité de l'autorité habilitée (mention Devant) et partie réservée à la signature. Un récépissé lui est ensuite remis.

Lors de cette démarche, l'électeur n'a pas à prouver l'identité de l'électeur qu'il désigne pour voter à sa place. Et il n'a pas à fournir de justificatif sur le motif de son absence. Par contre, il doit indiquer son numéro national d'électeur ainsi que celui du mandataire. Ce NNE est présent sur la carte d'électeur et disponible sur

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) rubrique « interroger sa situation électorale ».

➔ *En remplissant un formulaire papier sur place :*

L'électeur qui donne procuration doit se présenter en personne avec un justificatif d'identité dans un des lieux suivants : Commissariat de police (où qu'il soit), Gendarmerie (où qu'elle soit), Tribunal (dont dépend son domicile ou son lieu de travail)

Il y remplit le formulaire en indiquant plusieurs informations sur l'électeur qui votera à sa place : nom de famille, nom d'usage, prénoms, adresse et date de naissance.

Un récépissé lui est ensuite remis.

Lors de cette démarche, l'électeur n'a pas à prouver l'identité de l'électeur qu'il désigne pour voter à sa place. Et il n'a pas à fournir de justificatif sur le motif de son absence. Par contre, il doit indiquer son numéro national d'électeur ainsi que celui du mandataire. Ce NNE est présent sur la carte d'électeur et disponible sur

[www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) rubrique « interroger sa situation électorale ».

**QUEL EST LE NOMBRE MAXIMUM DE PROCURATIONS PAR ÉLECTEUR ?**

Pour les futures élections, et en particulier les élections présidentielle et législatives de 2022, la règle de droit commun suivante s'applique : un mandataire ne peut détenir qu'une procuration établie en France. Le rehaussement du plafond de procurations par mandataire prévu pour les élections départementales et régionales 2021 constituait une mesure dérogatoire et temporaire qui n'est pas reconduite. (information communiquée au 31/12/2021)

Cet espace est réservé à l'expression libre des associations qui sont seules responsables de leurs propos. « Les commentaires sont libres, les faits sont sacrés ».

### ➔ ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉE (ACCA) DE SAINTE-AGATHE

Voici une nouvelle année qui arrive avec toujours son flot de restrictions des libertés durement acquises.

En effet, depuis des années, la législation se durcit concernant la chasse ; les différents modes de chasse sont tous attaqués ici ou là et le fossé se creuse entre les « néo-rurbains » et les ruraux qui voient leur environnement modifié par les thèses pompeuses des nouveaux gouvernants...

La chasse : tradition ou archaïsme ?

Le débat est lancé et nos détracteurs ne manquent pas d'originalité.

Imaginons un instant une gestion de la nature par les activistes qui se réclament de l'écologie...

Sérieusement, allons-nous longtemps écouter ces donneurs de leçon qui n'ont pour but que d'imposer un mode de vie répondant à leurs dogmes ?

La richesse de notre territoire et sa qualité de vie renforce son attractivité vis-à-vis des populations exprimant un ras-le-bol de la vie citadine ; ceci étant, la campagne doit rester un lieu de villégiature et non de contraintes.

Notre activité a encore été perturbée du fait de la pandémie, nous aurions aimé faire partager la venaison différemment à nos propriétaires qui nous laissent exercer notre passion mais hélas ce n'est pas possible...

Nous les remercions à ce titre et continuerons de les considérer de la sorte.

Nos efforts ont payé en matière de gestion car sur un petit territoire, nous avons la présence d'animaux variés allant du petit au grand gibier et malgré une recrudescence des prédateurs.

Maintenant, il faut continuer et rester de pair avec le monde agricole car l'habitat des animaux et leur survie dépend aussi de l'agriculture.

Nous avons demandé dernièrement aux élus la possibilité d'installer un « mobil-home » sur un espace communal afin de disposer d'un lieu de rendez-vous plus adéquat de nos jours ; la réponse fut négative...

Nous prenons note de ce refus tout en remerciant les édiles de Ste Agathe.

Nous terminons en vous souhaitant une excellente année 2022 et une bonne santé !

Vive la CHASSE !



### ➔ LES AMIS DE SAINTE-AGATHE

« L'assemblée générale a eu lieu le samedi 27 novembre 2021 en présence de neuf membres de l'association. La trésorière, Marie France Lacrèche, a présenté le bilan financier. Malgré une année blanche en 2020 et une baisse des cotisations cette année, les comptes sont positifs.

Le président évoque ensuite les activités de l'année à venir. Le traditionnel goûter de l'association aura lieu le samedi 05 février 2022.

En mars ou avril, si les conditions le permettent, nous ferons une « expédition » débroussaillage à Montguerlhe.

En septembre, nous participerons aux journées du patrimoine. (Programme à définir).

L'assemblée générale s'est terminée autour du verre de l'amitié.

A la veille de la nouvelle année, les Amis de Sainte-Agathe vous souhaitent une bonne et heureuse année. En cette période d'incertitude, prenez soin de vous. Meilleurs vœux. » - M SABLONNIERE.



### ➔ LE COLLECTIF INTERGÉNÉRATIONNEL DE SAINTE -AGATHE

Cette année encore, la salle intergénérationnelle située au rez-de-jardin de la mairie, accueille petits et grands un samedi par mois, dès 14 heures, pour un après-midi jeux, ouvert à tous.

Les habitants de tous âges se retrouvent autour de jeux de société et de bons gâteaux pour partager des moments conviviaux et chaleureux. Il y a les fans des jeux classiques comme la belote, le scrabble et la pétanque mais aussi ceux de jeux plus originaux et très divers qui sont apportés par les participants eux-mêmes.

C'est toujours avec grand plaisir et dans une ambiance décontractée et amicale que tous les joueurs se retrouvent et échangent.

Après une année 2020/2021 très particulière où nous n'avons pu profiter de ces après-midis, nous sommes très heureux de les proposer à nouveau, tant que les conditions sanitaires le permettront. Les rendez-vous sont prévus les 1<sup>ers</sup> samedis de chaque mois, sauf circonstance particulière. Un rappel de la date est envoyé par mail ou par téléphone à chaque participant une semaine avant. Vous êtes tous les bienvenus lors de nos prochaines récréations !

Si vous êtes intéressés et/ou pour tout renseignement vous pouvez nous contacter : par mail sur [starjeux63@gmail.com](mailto:starjeux63@gmail.com) ou par téléphone : 06 09 39 32 98 ou 06 10 96 18 31

### ➔ LE CHEMIN DE SAINTE-AGATHE

« L'année 2021 a vu l'annulation des 2 événements phare de l'association: le festival de la marche et le tour de Thiers.

Nous sommes néanmoins restés mobilisés et 18 bénévoles ont suivi les 100 kilomètres du parcours, la nouveauté cette année c'est une balise en bois qui va remplacer au fur et à mesure les balises plastiques.

Les marcheurs se sont retrouvés pour marcher localement par petits groupes ou sur plusieurs jours dans le Cantal en juin et sur le Cézallier en juillet.

Marie-Claude Latimier a fait une présentation d'une sculpture en métal représentant Sainte-Agathe, cette sculpture devrait être installée sur une fontaine du village de Lamouroux, commune d'Escoutoux et va ainsi renforcer le patrimoine évoquant la Sainte sur notre chemin.

Nous espérons repartir d'un bon pied pour 2022. »

<http://www.lechemindesainteagathe.fr/>



➔ NATURA 2000

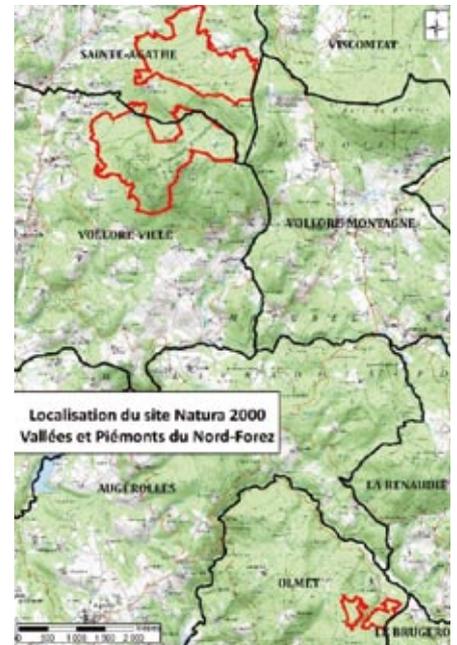


Natura 2000 est un dispositif européen qui a pour objectif de préserver la biodiversité en application de deux directives européennes, la directive « Oiseaux » de 1979 et la directive « Habitats, Faune, Flore » de 1992. Il est basé sur un réseau de sites naturels dédiés à la préservation d'espèces et de milieux à forte valeur patrimoniale.

Le site « Vallées et piémonts du Nord-Forez » fait partie de ce réseau de sites naturels. Boisé à plus de 88%, il est composé de 4 tenements implantés sur les communes d'Olmet, Sainte-Agathe et Vodable-Ville pour une surface totale de 465 hectares.

Il a été désigné en 1998 pour protéger la biodiversité locale et plus particulièrement un habitat naturel important à l'échelle européenne : « La hêtraie acidiphile à Houx ». Il constitue un milieu de vie particulièrement propice à de nombreuses espèces, végétales et animales. Certaines sont protégées au niveau européen.

A priori commun dans le Massif Central, ce type d'habitat est cependant menacé de disparition. Localement, le risque d'enrésinement en Douglas (essence exotique) est très présent. Dans ce contexte, la site Natura 2000 porte une forte responsabilité sur la préservation de cet habitat naturel.



L'outil essentiel de concertation d'un site Natura 2000 est le comité de pilotage, instance composée de représentants de l'Etat, des collectivités locales, des propriétaires et usagers, des associations de protection de la nature et d'organismes scientifiques. Celui du site « Vallées et piémonts du Nord-Forez » s'est réuni le 24 novembre 2021 à Sainte-Agathe pour faire le point sur les opérations conduites au cours des 2 dernières années.

L'habitat naturel « Hêtre à Houx » qui a justifié la création du site est actuellement en bon état de conservation. La surface qu'il occupe est stable depuis 2012. Le hêtre, essence autochtone, est bien présent à tous les stades de développement en particulier au niveau des peuplements adultes et même vieillissants. Son remplacement par du Douglas fait peser une forte menace sur le devenir et la pérennité de cet habitat, particulièrement sur les secteurs situés sur la commune d'Olmet.

De nouvelles espèces de Bryophytes (mousses) protégées au niveau national et européen, la Buxbaumie verte et l'Orthotric de Roger, ont été récemment identifiées sur le site aussi bien dans le bois de Fétus (commune d'Olmet) que sur le Grün de Chignore (Ayguebonne) et dans le bois de Redon.

En 2021, Natura 2000 a contractualisé avec un propriétaire forestier du bois de Redon sur Sainte-Agathe pour l'accompagner dans sa volonté de s'impliquer en faveur de la protection de la biodiversité sur ses parcelles boisées. La démarche engagée consiste à préserver la hêtraie à Houx et à laisser vieillir des arbres susceptibles de fournir un habitat favorable pour accueillir une plus grande diversité d'oiseaux, chauves-souris ou insectes.

Afin de partager les enjeux de protection de la biodiversité, deux opérations destinées à un large public seront organisées en tout début d'année 2022. La première consistera à présenter à tous ceux que cela intéresse les enjeux environnementaux liés au site en particulier les espèces récemment identifiées. La deuxième sera réalisée dans le cadre d'un chantier de bénévoles avec l'entretien d'un habitat de milieu ouvert au sommet du communal du Roc (commune de Sainte-Agathe). Ces 2 manifestations seront annoncées par voie de presse à tous les intéressés.

## FORÊTS, LEUR ÉTAT SANITAIRE

En l'automne 2021, nous avons effectué une tournée forestière avec Mr Ludovic POUGET, technicien forestier territorial en charge de la gestion de nos peuplements communaux et sectionaux dans le but de faire un bilan sur l'état sanitaire de ces forêts.

Écoutons l'ami Ludovic nous parler de « sa forêt » :

« Les propriétaires riverains de vos parcelles ont fait de toutes parts des coupes à blanc exposant les trois forêts sectionales aux coups de vent et aux coups de chaud des effets de lisière. J'ai constaté des attaques de scolytes et de pissodes sur les sapins et les épicéas. J'ai donc demandé à des spécialistes de la santé des forêts de notre département, leur avis sur ces attaques parasitaires. Selon eux, il n'y a pas trop lieu de s'inquiéter mais il va falloir être vigilant et réactif en fonction de l'évolution possible de cette situation, certainement due au réchauffement climatique que nous subissons ».

Ludovic POUGET continue son expertise : « Sur la forêt de Frissonnet, les coups de vent de mars 2017, décembre 2019 et novembre 2020 ont provoqué des chablis que nous avons dû récolter en plusieurs ventes ; de plus nous avons dû procéder à la coupe d'épicéas scolytés. Nous comptons sur la bonne dynamique de la régénération naturelle issue des douglas et autres essences proches pour renouveler et diversifier les peuplements d'espèces. Une régénération multi-strates et multi-essences nous paraît la solution la plus adaptée pour relever les défis du réchauffement climatique tout en conservant un coût raisonnable pour la collectivité. »

« Quant à la forêt de Navaron, elle a subi les mêmes coups de vent que sa voisine de Frissonnet, avec les mêmes effets. De petits foyers de scolytes disséminés apparaissent çà et là sur les épicéas, tout comme des foyers de pissodes sur les sapins. Les coupes à blanc au-dessus du captage ont cuit les bordures de vos parcelles favorisant ces foyers. »

« Une exploitation en mars 2021 semble avoir assaini les peuplements qui restent cependant fragiles. »

« Sur la forêt de la Dardie, les surfaces ouvertes en douglas se régénèrent. Nous continuerons à mener une régénération naturelle partout où elle sera possible. Le seneçon de Fuchs ne nous facilitera pas la tâche. Sur cette forêt sectionale, là-aussi, nous avons profité des coupes d'éclaircies pour récolter les chablis et pour effectuer des opérations sanitaires. Les différents chablis se sont chargés de faire des éclaircies en occasionnant des trouées dans les pessières. Nous comptons sur les graines de douglas et autres essences pour remplacer les épicéas. »

« Nous vous proposerons dans un prochain programme, des semis de pins laricio ou de pins noirs dans certaines trouées de pessières afin d'éviter la propagation des épicéas. »

« Cet état des lieux peut paraître inquiétant mais la diversité d'essences de la forêt de la Dardie et le fait qu'elle possède plusieurs strates dont une de régénération vive et fournie, est une chance pour l'avenir ».

Le Conseil Municipal remercie Ludovic POUGET pour sa saine gestion de notre patrimoine forestier. Nous le soutiendrons dans ses propositions de régénération naturelle en excluant toutes coupes à blanc. Nous encouragerons l'introduction d'essences nouvelles pour lutter contre le dépérissement de nos forêts anciennes ; la biodiversité étant, à notre avis, le meilleur moyen pour que l'héritage laissé par nos aînés continue à prospérer naturellement.



Pour toutes vos **questions juridiques ou techniques sur le logement** :

Acheter, vendre ou louer un logement,  
investir dans l'immobilier, réaliser des travaux,  
connaître les normes ou la qualité du bâti,  
gérer un logement en copropriété ...

*Demandez des **conseils** d'experts  
avant d'agir !*

Contactez le guichet unique  
gratuit et indépendant

**ADIL du Puy-de-Dôme**

Par courrier, courriel, téléphone ou rendez-vous

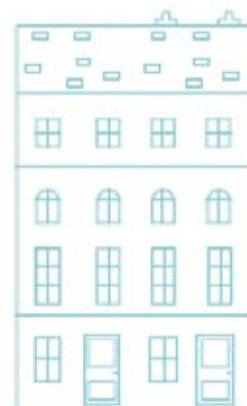
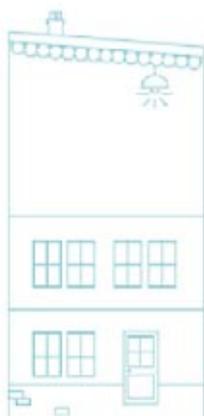
**Tous les jours de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30, sauf le lundi matin.**

Des **permanences** sont organisées sur le département.

Maison de l'Habitat - 129, avenue de la République - 63100 CLERMONT-FERRAND

**04 73 42 30 75**

***contact@adil63.org www.adil63.org***



# LES LYRES ÉOLIENNES

---

*Loin de la cacophonie des grandes villes  
Et du tumulte de leurs œuvres stériles  
Notre montagne et ses forêts anciennes  
Vibrent au rythme des lyres éoliennes*

*Un génie bienveillant, ivre de tendresse,  
A bâti sur nos monts ces merveilles mythiques  
Qui diffusent de douces mélodies magiques  
Dès que le souffle d'Éole les caresse.*

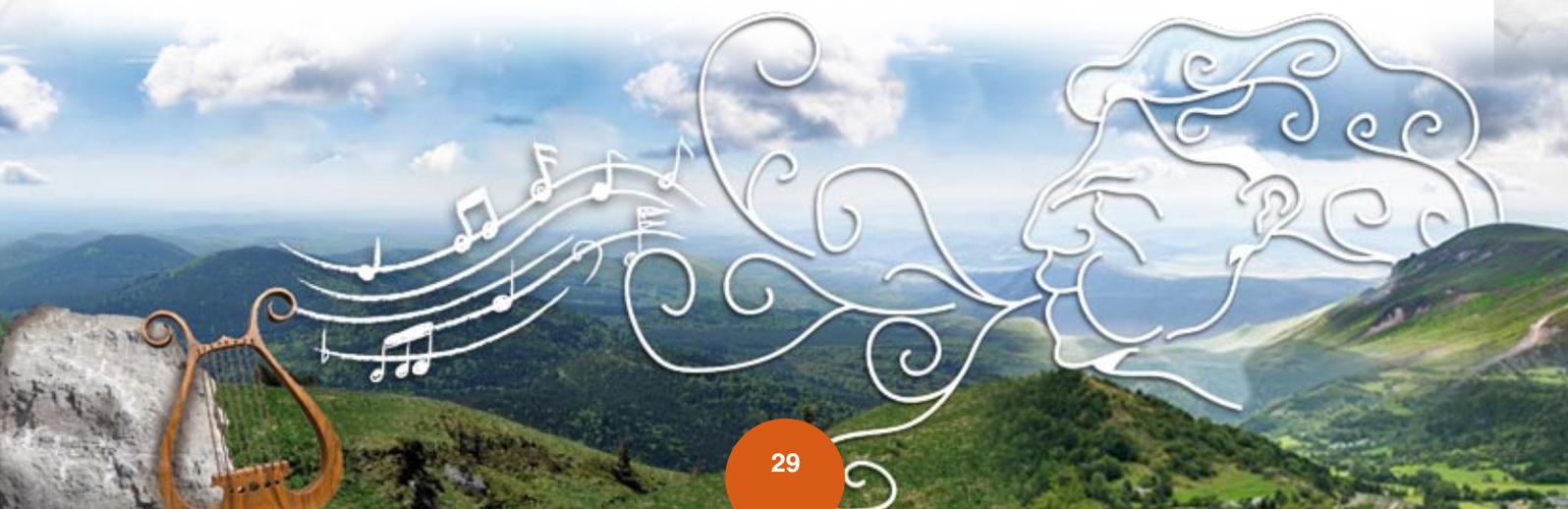
*Du calme Puy d'Oscot au sauvage Roc Blanc  
Les nobles châtaigniers et les chênes puissants  
Orchestrent ces arias colorées de bonheur  
En battant la mesure d'un tempo enchanteur*

*Dorlotés par les arpèges lénifiants  
Du maître des vents, nos hameaux, nos villages  
S'étirent en ronronnant sur le velours des champs  
Comme de gros matous au chatoyant pelage*

*Grand Éole, que ta divine haleine  
Aux senteurs de verveine efface nos peines  
En composant d'arachnéennes symphonies  
Ressenties par nos cœurs plus que vraiment ouïes*

*Que tes vives et printanières cadences  
Entraînent, comme dans un rêve d'enfance  
Rires, jeux et chansons, saines insouciances  
Dans l'amour, l'amitié et les pas de danses*

DANIEL BALISONI



➔ JEU DES 7 ERREURS



➔ MOTS MÉLÉS, RETROUVEZ LA PHRASE CACHÉE !

E	L	E	C	T	I	O	N	S	I	R	E	G	A	T	R	A	P	A	E	ACCUEIL	ELECTIONS	PATRIMOINE
S	A	P	E	R	L	N	O	I	T	A	L	O	S	I	F	S	S	T	A	ADDITION	EOLIENNES	PRESIDENTIELLES
R	U	E	N	E	T	N	O	C	P	R	O	J	E	T	E	S	I	M	I	ADRESSAGE	FETE	PROCURATION
T	B	O	N	O	I	T	A	R	U	C	O	R	P	L	O	S	V	O	A	AGRICULTURE	FLEUR	PROJET
J	E	U	X	B	U	L	L	E	T	I	N	N	L	C	L	A	G	N	A	AGUE	FONTAINE	RANDONNEE
V	I	V	S	E	N	N	E	I	L	O	E	E	I	A	C	I	N	T	D	ANNEE	FORET	REPAS
C	E	N	I	O	M	I	R	T	A	P	I	A	N	H	T	E	A	A	R	ASSOCIATIONS	GITES	RESEAU
O	R	E	N	I	A	T	N	O	F	T	T	U	E	E	E	E	G	G	E	BIBLIOTHEQUE	GLORINETTE	SANITAIRE
L	B	O	I	S	E	G	I	E	N	I	M	G	S	E	V	E	U	N	S	BOIS	HAMEAU	SCIERIE
L	I	E	U	C	C	A	G	E	O	M	L	V	O	I	R	I	E	E	S	BOURG	HUILLE	SEVE
E	B	E	T	E	F	R	D	N	O	I	T	P	I	R	C	S	N	I	A	BULLETIN	INSCRIPTION	SITE
C	L	A	S	O	U	I	S	C	S	L	S	I	V	R	A	P	C	U	G	CANTONIER	ISOLATION	THEATRE
T	I	A	R	O	S	I	N	E	T	E	A	C	O	L	I	S	H	A	E	CHEMIN	JEUX	VACHE
I	O	E	B	E	L	I	U	H	S	A	N	I	T	A	I	R	E	E	S	COLIS	LEGISLATIVE	VENT
F	T	E	R	U	T	L	U	C	I	R	G	A	V	H	A	G	M	V	C	COLLECTIF	MONTAGNE	VOIES
F	H	P	R	E	I	N	O	T	N	A	C	V	O	I	E	S	I	U	I	COMMUNAL	NEIGE	VOIRIE
L	E	V	I	T	A	L	S	I	G	E	L	T	N	E	V	A	N	O	E	CONTENEUR	NOUVEAU	VOTER
E	Q	H	A	M	E	A	U	A	D	D	U	C	T	I	O	N	T	N	R	CONVIVIAL	PARTAGER	
U	U	E	T	T	E	I	R	O	L	G	R	E	T	O	V	A	O	R	I	EGLISE	PARVIS	
R	E	S	E	A	U	T	H	E	R	A	N	D	O	N	N	E	E	C	E			

## CONSIGNES DE TRI DES BACS ET SACS JAUNES (RECYCLABLES)

- ▶ Papiers, cartons, emballages en carton : journaux, magazines, livres, briques, cartonnets, boîtes...



- ▶ Tous les emballages en plastique : flacons, bidons, bouteilles, tubes, sacs et films, pots, boîtes, barquettes...



- ▶ Tous les emballages en métal : boîtes, conserves, aérosols, canettes métal, tubes, bouchons, capsules, couvercles...



DANS LE BAC JAUNE, EN VRAC...



**EMBALLAGES EN VERRE INTERDITS DANS LES BACS ET SACS. MERCI DE LES DÉPOSER DANS LES CONTENEURS À VERRE.**

## 4 DÉCHÈTERIES À VOTRE SERVICE

Pour vos déchets volumineux, déchets verts, déchets dangereux, électriques, meubles, gravats, bois, plâtre, batteries, piles, textiles, gros cartons... :

- **Thiers (ZI de Matussière)** : du lundi au samedi, 8h30-12h / 13h30-17h (du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril), 8h30-12h30 / 13h30-18h30 (du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre)
- **Puy-Guillaume (ZI de l'Etang et de l'Ache), Courpière (ZI de Lagat), St-Rémy-sur-Durolle (Le Moulin des Goyons)** : du lundi au samedi, 9h15-12h / 13h30-17h15

## RÉDUISONS NOS DÉCHETS !



### Collecte des encombrants à domicile (service gratuit) :

dates et lieux prévus sur demande au 04 73 80 26 60 (ACTYPOLES-Thiers)

- **Broyage des déchets de jardin à domicile (sur demande, service gratuit) :** 04 73 80 26 60 (ACTYPOLES-Thiers)

- **Commande d'un composteur de jardin (gratuit, dans la limite d'un composteur par foyer tous les 5 ans) :** [www.valtom63.fr/composteur](http://www.valtom63.fr/composteur) ou service déchets de TDM au 04 73 53 93 08 ([accueil.dechets@cctdm.fr](mailto:accueil.dechets@cctdm.fr))

- **Stop-Pub :** avez-vous le vôtre ? Pour l'obtenir : contacter votre Mairie ou l'accueil déchets de TDM au 04 73 53 93 08





Ordures ménagères (bac vert) : **le MERCREDI**

Emballages recyclables (bac jaune) : **1 VENDREDI SUR 2**



Merci de sortir votre bac la veille au soir du jour de collecte et le rentrer une fois collecté\*

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
1 S Férié	1 M	1 M	1 V	1 D Férié	1 M
2 D	2 M	2 M	2 S	2 L	2 J
3 L	3 J	3 J	3 D	3 M 18	3 V 22
4 M	4 V	4 V	4 L 14	4 M	4 S
5 M	5 S 01	5 S 09	5 M 14	5 J	5 D
6 J	6 D 05	6 D 09	6 M	6 V	6 L Férié
7 V	7 L	7 L	7 J	7 S Férié	7 M
8 S	8 M	8 M	8 V	8 D Férié	8 M
9 D	9 M	9 M	9 S	9 L 19	9 J
10 L	10 J 06	10 J 10	10 D	10 M 19	10 V
11 M	11 V	11 V 10	11 L 15	11 M	11 S 23
12 M	12 S	12 S	12 M	12 J	12 D 23
13 J	13 D 02	13 D	13 M	13 V	13 L
14 V	14 L 07	14 L 11	14 J	14 S	14 M
15 S	15 M 07	15 M 11	15 V	15 D	15 M
16 D	16 M	16 M	16 S	16 L	16 J 24
17 L	17 J	17 J	17 D	17 M	17 V
18 M	18 V	18 V	18 L Férié	18 M	18 S
19 M	19 S	19 S	19 M	19 J 20	19 D
20 J	20 D	20 D	20 M	20 V 20	20 L 25
21 V	21 L	21 L	21 J 16	21 S	21 M 25
22 S	22 M	22 M	22 V 16	22 D	22 M
23 D	23 M	23 M	23 S	23 L 21	23 J
24 L	24 J 08	24 J 12	24 D	24 M 21	24 V
25 M	25 V	25 V 12	25 L 17	25 M	25 S
26 M	26 S	26 S	26 M	26 J Férié	26 D
27 J	27 D	27 D	27 M	27 V	27 L
28 V	28 L	28 L 13	28 J	28 S	28 M
29 S	29 M	29 M	29 V	29 D	29 M
30 D	30 M	30 M	30 S	30 L	30 J
31 L	31 J	31 J		31 M	

Nouveaux jours de collecte

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
1 V 26	1 L 31	1 J	1 S	1 M Férié	1 J
2 S	2 M	2 V	2 D	2 M	2 V 48
3 D	3 M	3 S 35	3 L	3 J 44	3 S
4 L	4 J	4 D	4 M	4 V 44	4 D
5 M	5 V	5 L	5 M	5 S	5 L 49
6 M	6 S	6 M	6 J 40	6 D	6 M
7 J	7 D	7 M	7 V	7 L 45	7 M
8 V	8 L	8 J 36	8 S	8 M	8 J
9 S	9 M 32	9 V 36	9 D	9 M RATTRAPAGE	9 V
10 D	10 M	10 S	10 L 41	10 J	10 S
11 L	11 J	11 D	11 M 41	11 V Férié	11 D
12 M	12 V	12 L 37	12 M	12 S	12 L
13 M	13 S	13 M	13 J	13 D	13 M
14 J Férié	14 D	14 M	14 V	14 L	14 M
15 V	15 L Férié	15 J	15 S	15 M	15 J 50
16 S	16 M	16 V	16 D	16 M	16 V 50
17 D	17 M	17 S	17 L 42	17 J 46	17 S
18 L	18 J	18 D	18 M	18 V	18 D
19 M	19 V	19 L	19 M	19 S	19 L
20 M	20 S 33	20 M	20 J	20 D	20 M 51
21 J	21 D 33	21 M	21 V	21 L 47	21 M
22 V	22 L	22 J 38	22 S	22 M	22 J
23 S	23 M	23 V 38	23 D	23 M	23 V
24 D	24 M	24 S	24 L 43	24 J	24 S
25 L	25 J 34	25 D	25 M	25 V	25 D Férié
26 M	26 V	26 L 39	26 M	26 S	26 L
27 M	27 S	27 M 39	27 J	27 D	27 M
28 J	28 D	28 M	28 V	28 L	28 M
29 V	29 L	29 J	29 S	29 M	29 J
30 S	30 M	30 V	30 D	30 M	30 V 52
31 D	31 M		31 L		31 S

\*Horaires de collecte de 5h à 20h (merci de sortir votre bac la veille au soir du jour de collecte et le rentrer une fois collecté)

## INFOS

> Jours fériés : les collectes ayant lieu un jour férié sont toujours rattrapées, suivez la flèche !  
> + d'infos ? Service déchets ménagers de TDM : 04 73 53 93 08 / [accueil.dechets@cctdm.fr](mailto:accueil.dechets@cctdm.fr)